

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32/2020**

Date convocation : 30.06.2020
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11

Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Absente excusée : Sylvie COURTHIEU.

Procuration : Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Omar AÏT MOUH.

Objet : Attribution et versement des subventions aux associations.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2020 présentés par les associations.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Association de Sauvegarde	450,00 €
Comité des fêtes de Laurabuc	2 500,00 €
FJEP Laurabuc	1 200,00 €
Le souvenir Français	50,00 €
Les amis du Parc de la Matarelle	180,00 €
Société de chasse Laurabuc	630,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité, d'attribuer et de verser une subvention aux associations susdites pour une somme totale de 5 100,00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la commune de Laurabuc à l'article 6574,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 15/07/2020
Affiché le 
ID : 011-211101951-20200710-32_2020-DE